



**BIOCLIMATIQUE**

Renouveler et renforcer le lien à la nature et aux paysages par l'aménagement d'une armature bioclimatique naturelle

- Constituer un climatiseur naturel de corridors de fraîcheur par une armature bioclimatique naturelle
- Protéger les zones humides avérées
- Améliorer la connaissance des zones humides potentielles
- Protéger les milieux humides des paysages des bords de l'Estuaire de la Gironde, de la vallée de la Garonne et de la Dordogne
- Protéger les lagunes d'intérêt patrimoniale et poursuivre leur identification

**SOLS**

Préserver les paysages agricoles, naturels et forestiers et restaurer leurs fonctionnalités

- Préserver les fonctionnalités des sols agricoles, naturels et forestiers
- Préserver les continuités écologiques et les cours de biodiversité
- Préserver les terroirs viticoles et renforcer la protection des terroirs agricoles
- Préserver les milieux forestiers et valoriser leurs fonctionnalités
- Valoriser les espaces de nature urbains
- Préserver une grande partie d'espaces agricoles naturels et forestiers [ENAF] au sein des enveloppes urbaines

**RISQUES**

Adapter l'aménagement du territoire aux changements climatiques

- Préserver les espaces de liberté des cours d'eau et limiter leur urbanisation sur les « lits majeurs » identifiés
- Préserver une bande de 30 mètres minimum de part et d'autre du lit mineur des l'ensemble des « fils de l'eau » et des « affluents majeurs »
- Réduire l'exposition des territoires aux risques d'incendie de forêts par l'intégration des dispositions réglementaires et qualitatives

**RENATURATION**

Conforter l'armature bioclimatique par la renaturation

- Reconnaître les zones préférentielles de renaturation et leurs conditions de restauration

**Fond de plan**

- Autoroutes et voies rapides
- Voies principales
- Cours d'eau
- Enveloppes urbaines
- Secteurs de constructions isolés